

Rapport de la commission chargée d'étudier la
Réponse No 2017/05 de la Municipalité au postulat
« Planification urbaine à l'horizon 2030 »

Madame la Présidente du Conseil,
Monsieur le syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La commission, composée de Mesdames et Monsieur Catherine Cosandey, Odette Dupont Bonvin, Sandrine Moesching Hubert, Denis Aviolat et Annelise Cretton, s'est réunie le 8 juin 2017, en présence de Monsieur le Syndic Pierre Rochat. Nous le remercions d'avoir apporté des compléments d'informations à nos questions et à nos dernières inquiétudes.

La réponse de ce postulat a le mérite d'avoir établi un état des lieux, sur le plan d'extension communal, l'évolution de la population, l'eau, la STEP, les écoles et la fiscalité.

Des précisions concernant les écoles, le réseau routier, le stationnement, la mobilité douce, la déchetterie, les transports publics et la gare ont été demandées.

Plan d'extension :

Lorsque les zones à bâtir auront été réaménagées la population prévue en 2036 sera au maximum d'environ 9400 habitants, 1600 dans les zones centre et 400 de plus hors centre

Nous voulons relever que l'augmentation de la population n'a pas que des désavantages elle peut s'avérer avantageuse pour maintenir nos services publics, poste, transport public.

Le PPA sous le Montet est abandonné.

La STEP :

Si chaque commune a dû construire une station d'épuration dans les années 1980, la nouvelle loi exige maintenant des stations d'épuration pour un bassin de population de 35'000 habitants. L'étude pour une nouvelle station regroupant les communes de Lavey-Morcle, St-Maurice et Gryon est bien avancée. Il est fort probable qu'elle se construise à Bex sur l'emplacement actuel.

Ecole :

La Municipalité a choisi l'option d'amortissement extraordinaire plutôt que de créer un fond de réserve pour de nouveaux locaux scolaires. Les exigences scolaires cantonales et l'augmentation des enfants ont pour incidences que les locaux scolaires vont manquer d'ici la

fin de la législature. Nous abondons à la proposition du Syndic de nommer une commission avant la fin de la législature pour étudier sous quelle forme résoudre la question. La Commune a l'avantage d'avoir des terrains prévus pour de futures constructions. En outre il semblerait que des locaux ne soient utilisés que quelques périodes par jour. Pourrait-on optimiser la présence dans les classes ?

Nous espérons que le Grand-Conseil fraîchement élu incite le Conseil d'Etat à reconnaître la charge financière écrasante incombant aux communes pour la construction de locaux scolaires et de l'accueil des enfants, et qu'ensemble des solutions soient trouvées.

Idem pour les crèches et garderie, le réseau de maman de jour ne comble pas le manque de quelques places. Si nous réalisons plus de garderie le coût de fonctionnement pèjorera encore les finances communales. Actuellement Fr. 100. — par habitant. Ce montant risque de doubler d'ici 2030.

Trafic routier :

Pour le moment, le réseau routier est à 1/3 de sa capacité. Les places de stationnements sont suffisantes en périphérie. La cour des écoles est dévolue au parking en dehors des heures d'écoles soit dès 17 heures lundi, mardi jeudi, vendredi, l'après-midi le mercredi, durant toute la journée le samedi et le dimanche. Il faut s'approcher assez près de la borne pour qu'elle se descende. Une information officielle pour les Bellerins est demandée.

Les places de parc manquent au centre du village près des commerces. C'est un peu loin d'aller à la Grande Salle ou au Parc Bellevue avec de lourds sacs à commission. Nous sommes conscients que c'est difficile de libérer des nouvelles places au centre, mais la commission insiste pour que des efforts soient faits car nous n'aimerions pas que Bex ne soit qu'une cité dortoir.

Mobilité douce :

Des bornes à vélo ne semblent pas utiles mais des pistes cyclables font défaut et doivent être aménagés

Gare :

La mise à niveau des infrastructures de la gare de Bex par les CFF afin d'être conforme avec la loi, pour un accès des handicapés, poussettes etc. est prévue pour 2019-2020. La Commune sera également engagée financièrement. Nous espérons qu'il y ait assez de places de parc pour les voitures mais aussi pour les deux-roues.

Afin d'être coordonné avec la cadence des trains à la demi-heure à Bex à partir de 2025, nous suggérons d'étudier la pertinence d'un bus urbain ou de remettre des trams jusqu'au Glarey et de prévoir un parking P&R plus grand aux abords de la gare.

Déchetterie :

Elle est dans le plan financier de la Municipalité pour 2020 et jouxterait la STEP.

En conclusion de ce qui précède et à la majorité de ses membres, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- D'accepter la réponse de la Municipalité
- De classer le postulat « Planification urbaine à l'horizon 2030 »

Bex, le 18 juin 2017

Annelise Cretton

Annelise Cretton